

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le 19 Janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 Janvier 2021

Nombre de conseillers : 11	En exercice : 11
Nombre de conseillers : 11	En exercice : 11
Présents : 9	Votants : 10 (dont 1 pouvoir à M. Combes)

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absents : TRINEL Alexandre (pouvoir donné à Michel COMBES) et FAVORY Francine.

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Compte tenu des consignes de confinement édictées par le Gouvernement suite à l'épidémie de corona virus, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle polyvalente et à public restreint.

ORDRE DU JOUR :

○ 2 délibérations à rajouter à l'ordre du jour :

M. le Maire demande que soient ajoutées à l'ordre du jour les deux délibérations ci-dessous

- Délibération phase 2 du local associatif
- Délibération RGPD

La demande est acceptée à l'unanimité.

○ Approbation du compte rendu du 17 novembre 2020 :

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite signé par tous les membres du Conseil Municipal

○ Délibérations du conseil municipal :

- Délibération rectificative sur la révision des tarifs concessions cimetières :

Les barèmes de concession ont été modifiés suite à une erreur de surface. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette révision

○ **Délibération tarif location salle polyvalente :**

Un tableau récapitulatif des tarifs avait été envoyé au préalable à chaque conseiller et adjoint afin d'être étudié.

M. Le maire explique les montants des tarifs pour les différents publics et répond aux questions du Conseil Municipal. Plusieurs interrogations subsistant, il est décidé de reporter la délibération à la prochaine réunion (avec étude supplémentaire du règlement)

○ **Adhésion de la commune de Pomarède au SIFA**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion

○ **Délibération admissions en non-valeur**

Définition d'une admission en non-valeur : Ce sont des sommes que des habitants doivent à la commune et qui ne pourront pas être récupérées.

Montant de la dette laissée : 1 711.87 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de passer ces sommes en non-valeur

○ **Délibération phase 2 du local associatif**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que compte tenu du plan de relance énoncé par le gouvernement, le préfet du Lot propose des aides pour la rénovation énergétique et le confort d'été des bâtiments publics. Dans ce contexte, il est envisageable de remplacer les radiateurs électriques de la mairie et de la salle du premier étage par un système d'aérothermie, ainsi que tous les volets côté ouest. Ces travaux entreraient dans le cadre d'une phase deux du projet initial concernant l'aménagement du sous-sol de la mairie en local associatif et bénéficieraient de subventions importantes.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2 :

Montant des travaux estimé HT : 18 825 €

Subventions escomptées :

DETR (Etat) 25 % 4 706 €

Département 20 % 3 765 €

Région 23 % 4 329 €

Reste à la charge de la commune : 6 024 €

(sans compter une éventuelle participation de la CCQB au titre du fond de concours)

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à lancer la phase 2 des travaux d'aménagement du sous-sol en local associatif et l'autorise à réaliser toutes les démarches utiles afin d'obtenir toutes les aides financières en ce sens.

○ **Désignation du référent RGPD**

La mise en conformité de la commune au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) étant obligatoire, il est nécessaire dans un premier temps de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), externe au Conseil Municipal, qui nous accompagnera tout au long du processus. Pour rappel le conseil municipal a désigné Olivier Thiebeau pour être l'interlocuteur de ce Délégué.

Le maire a présenté deux propositions au conseil municipal, pour désigner le DPD :

Après discussion le conseil municipal a choisi de faire appel au centre de Gestion du Lot en tant que Délégué. Le coût de la prestation s'élève 345 euros par an et 260 euros pour la mise en place la première année. Ces sommes seront inscrites au budget 2021.

○ **Informations :**

- Effacement des réseaux au Mas Maury :
Le maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour poursuivre le projet d'effacement des réseaux et des lignes pour l'éclairage public
Lieux : Route du Mas de Maury et Route de St Romain à Souillaguet.
Le conseil municipal est d'accord pour lancer les études.
- Voirie :
La CCQB a fait une proposition d'étude sur les curages des fossés, l'entretien des accotements et la réalisation de saignées sur les routes afin d'évacuer l'eau.
Une carte avec les lieux des travaux sera envoyée à la CCQB
- Panneau d'informations :
Le conseil municipal est d'accord pour lancer le projet d'implantation d'un panneau d'informations avec points de situation. Des devis ont été demandés pour le panneau lui-même, ils devront être complétés pour les cartes et les informations intérieures. Une proposition complète sera faite au Conseil Municipal pour validation définitive.
- À la suite de travaux réalisés les années précédentes un talus s'est créé le long du terrain de Gérard Mottin rendant la circulation difficile. L'idéal serait de le niveler.
La CCQB sera sollicitée pour faire ce travail qui pourrait être réalisé en même temps que la réfection de la route en 2021
- Photocopieur
La société où nous louons le photocopieur nous a proposé de changer le photocopieur pour un neuf de dernière génération, sans augmentation de prix au niveau de la location voire un prix légèrement plus intéressant du coût de la photocopie. Le nouveau photocopieur devrait être livré fin février.
- L'adressage :
Le SDAIL (syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie) nous propose son aide pour la mise en place de l'adressage. Le conseil municipal est d'accord pour lancer la procédure d'étude (demande de devis...). Nous allons contacter des communes ayant une expérience dans ce domaine (Soucirac). Il serait bon de prendre en compte l'historique des rues du village dans cet adressage
- Désherbage BIO
Cette année un essai de désherbant BIO va être utilisé pour le désherbage des espaces publics. Il reste à déterminer qui va le réaliser car il faut un certificat « CERTIPHYTO » pour appliquer un produit phytosanitaire.
- Culture et Loisirs
M. Le Maire rappelle que l'association « Loisirs et Festivités » est totalement autonome. Elle

est donc indépendante du conseil municipal (commission Culture et Loisirs). Il y a seulement une entraide entre les deux.

○ **Questions Diverses**

• Incivisme :

Problème du tri des ordures - Excès de vitesse Mas Maury – Ordures déversées dans les terrains de particuliers

Panneau à positionner près des poubelles « Souriez, vous êtes filmés »

A rappeler dans le bulletin municipal

• Extension du « Marché d’Aurore » du vendredi matin :

Les propositions suivantes sont acceptées :

Un poissonnier pourrait venir sur une plage horaire précise afin de livrer les commandes préétablies des habitants - Pizzaiolo – Brasserie locale.

Par contre la proposition d’une rôtisserie a été rejetée (concurrence faite à Aurore).

En effet elle projette de vendre des poulets cuits (en plus des poulets crus)

• Projet de la CCQB sur l’Eau :

La commune de Commune a mis en place un projet dénommé De l’Eau d’Ici et de l’Eau Delà et a demandé aux municipalités si elles souhaitaient participer à ce projet qui mettrait en valeur les sources et points d’eau communaux.

Le Conseil municipal a donné son accord de principe sur la mise en place de ce projet qui pourrait prendre la forme d’une exposition ou d’une balade.

Les dates seront à préciser.

• Evacuation des végétaux près du lac de bord :

Dès que l’accès au lac sera possible, ces végétaux seront évacués.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 16 Mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures